

## LA MODERNISATION ET LE RENOUVELLEMENT DE FLOTTES, DES MYTHES QUI ONT LA VIE DURE

L'avenir de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et son volet financier, le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP) sont au cœur des récentes discussions entre les Conseil des ministres européens et le Parlement européen. Les débats ont notamment porté sur l'aide que l'Union Européenne devrait apporter à la modernisation de flotte et plus particulièrement à la remotorisation et à la construction de bateaux. De telles mesures NE DEVRAIENT PAS être financées sur fonds public. La réforme de la PCP de 2002 avait entériné le principe de la suppression des aides au renouvellement de flotte et lors du sommet Rio + 20, l'ensemble de la communauté internationale, Union Européenne incluse, avait renouvelé ses engagements en matière de suppression des subventions contribuant à la surpêche. En outre, l'Union Européenne a contribué à la délibération de l'Organisation Mondiale du Commerce portant sur l'interdiction des subventions à la construction et la rénovation des bateaux de pêche<sup>1</sup>.

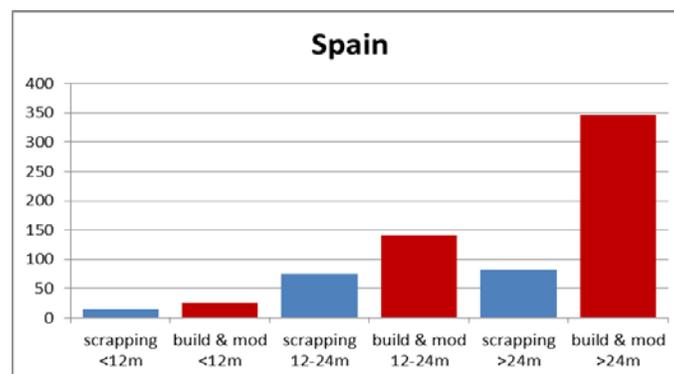
### Premier mythe : Les fonds européens bénéficient à l'ensemble du secteur de la pêche

**Dans la réalité**, les fonds européens destinés à la modernisation ont été drainés par un segment de flotte bien délimité. Sur la programmation financière précédente (IFOP<sup>2</sup>2000-2006) seuls 14% des bateaux ont bénéficié de la manne publique<sup>3</sup>.

### Deuxième mythe : Les aides européennes soutiennent la petite pêche côtière

**Dans la réalité**, la plupart des aides sont allées à des bateaux de douze mètres et plus. Le graphique ci-dessous en constitue la parfaite illustration : L'Espagne a utilisé les fonds européens, non pas pour diminuer sa capacité comme elle aurait dû le faire, mais pour remodeler sa flotte. Elle a prioritairement orienté les aides à la démolition (scrapping) au segment des moins de douze mètres et réservé la modernisation et la construction (build & mod) aux plus de douze mètres et notamment au segment des unités de plus de 24 mètres. En d'autres termes les fonds publics ont servi à réduire et non à soutenir la petite pêche.

Espagne : Répartition des fonds de l'IFOP entre construction/modernisation et démolition en fonction des segments de flotte (2000-2006; millions d'Euros)<sup>4</sup>



<sup>1</sup> Voir la résolution TN/RL/GEN/134 de mai 2006.

<sup>2</sup> Instrument Financier d'Orientation des Pêches

<sup>3</sup> Poseidon (2010) FIGG 2000–2006 Shadow Evaluation:

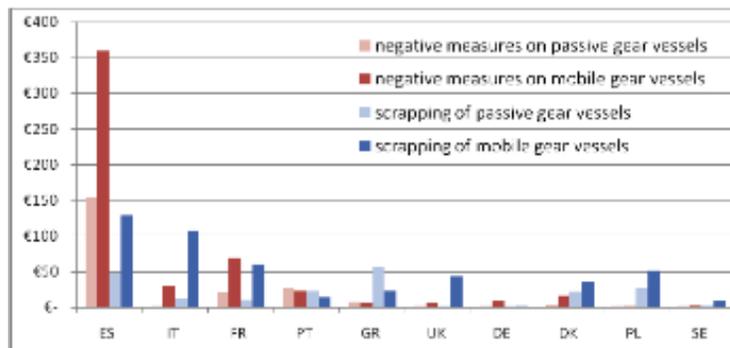
[http://www.pewtrusts.org/uploadedFiles/wwwpewtrustsorg/Reports/Protecting\\_ocean\\_life/FIGG-evaluation.pdf](http://www.pewtrusts.org/uploadedFiles/wwwpewtrustsorg/Reports/Protecting_ocean_life/FIGG-evaluation.pdf), p. 36.

<sup>4</sup> Poseidon (2010), p. 40.

### Troisième mythe : Les fonds européens ne distordent pas la concurrence entre les flottes des États membres

Dans la réalité, en deçà de l'utilisation qu'ils en font, la dotation dont bénéficient les États membres est extrêmement variable. Le graphique ci-dessous montre que lors de la programmation 2000-2006 de l'IFOP, les plus gros investissements flotte ont été réalisés par l'Espagne suivie de l'Italie et de la France. Cependant, alors que l'Italie a utilisé ces aides pour réduire sa flotte, l'Espagne et la France les ont prioritairement orientées vers la construction et la modernisation, des mesures négatives qui maintiennent ou accroissent la surcapacité.

Les mesures flottes lors de la programmation IFOP (2000-2006; millions d'Euros)<sup>5</sup>



### Quatrième mythe : Les fonds européens ne contribuent pas à la surpêche

Dans la réalité, les aides à la construction et la modernisation de bateaux ont au mieux maintenu et souvent augmenté la surcapacité. La flottille thonière méditerranéenne en est l'illustration : L'Espagne, la France et l'Italie notamment ont massivement puisé dans les fonds européens pour constituer et moderniser une flottille qui s'est rapidement révélée surcapacitaire et surcapitalisée. Or ces financements ont été validés alors que les alertes sur l'état du stock de thon rouge se multipliaient et que les quotas diminuaient d'année en année et que l'autorité internationale en charge de la gestion de ce stock, l'ICCAT prônait une réduction significative de la capacité<sup>6</sup>.

### Cinquième mythe : Les mesures flotte n'augmentent pas les coûts de gestion

Dans la réalité, le fait d'accorder des subsides à la construction et la modernisation induit des coûts supplémentaires notamment pour évaluer l'impact de ces opérations sur la capacité individuelle des bateaux bénéficiaires et sur la capacité globale de la flottille. Dans tous les États membres, la sous-déclaration de puissance est monnaie courante à tel point qu'il est devenu impossible de contrôler et d'évaluer la réelle puissance des moteurs tant les astuces pour augmenter la puissance après installation sont connues de tous<sup>7</sup>. Ce biais est renforcé par le fait que les États membres n'exigent pas des bénéficiaires la fourniture des informations qui permettraient d'évaluer l'impact de l'opération sur la surcapacité. Une donnée de base, comme la liste des espèces ciblées par le bateau, est très rarement incluse au dossier de demande de subventions<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Poseidon (2010), p. 26

<sup>6</sup> Poseidon (2010), p. 23.

<sup>7</sup> EU Commission (2006) Methods for measuring fishing power of vessels, available at <http://cfp-reformwatch.eu/wp-content/uploads/2012/09/Methods-for-measuring-fishing-power-of-vessels.pdf>.

<sup>8</sup> Ecologic (2011) EFF Sustainability Criteria available at <http://www.ecologic.eu/4328>.

**Au vu des constats énoncés ci-dessus, nous vous demandons de VOUS OPPOSER à tout financement public européen qui contribue à la surcapacité : construction de nouveaux bateaux, remotorisation et opérations de modernisation ayant pour conséquence l'augmentation de capacité.**

**À l'inverse, nous vous demandons de SOUTENIR tous les articles visant à garantir que les futures aides de l'Union européenne seront utilisées pour accompagner la transition vers une pêche durable par le biais de mesures telles que la collecte et l'analyse de données scientifiques, la mise en application de la nouvelle réglementation et le contrôle ainsi que la recherche en matière de sélectivité des engins de pêche.**

Contacts:

Johanna Karhu	BirdLife Europe	+32 (0)2 238 50 93	johanna.karhu@birdlife.org
Vanya Vulperhorst	Oceana	+32 (0)479 92 70 29	vvulperhorst@oceana.org
Cathrine Schirmer	OCEAN2012	+32 (0)483 666 967	cschirmer@pewtrusts.org
Saskia Richartz	Greenpeace	+32 (0)2 274 19 02	saskia.richartz@greenpeace.org
Rita Santos	WWF EPO	+32 (0)761 04 22	rsantos@wwf.eu